

FICHE TECHNIQUE

Formation animée avec le soutien de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Exploration - Evaluation

« Intégrer des activités d'évaluation dans sa pratique pédagogique »

Comment rendre compte des progrès de vos participants ?

- **Points forts de la formation :**

Vous repartez avec des documents de référence pour construire vos propres outils d'évaluation

- **Public :**

Formateurs-animateurs
Coordinateurs

- **Pré-requis :**

Avoir suivi la formation : Découvrir les ASL

Cette formation peut faire suite aux modules Apprentissage de la langue et/ou aux modules ASL Thématiques

- **Objectifs :**

Comprendre la fonction des différentes évaluations en ASL
Etablir un calendrier des évaluations
Evaluer les compétences et les savoir-faire en ASL
Découvrir et analyser des pratiques d'évaluation
Utiliser les référentiels comme support aux évaluations
Intégrer ces activités d'évaluation dans sa pratique

- **Contenus :**

Rôle du coordinateur et du formateur dans l'évaluation
Types d'évaluation en ASL
Auto-évaluation
Suivi et suites de parcours
Référentiels linguistiques et sociolinguistiques

- **Moyens pédagogiques et supports :**

Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants .
Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports
Travail en sous groupes ou en binômes.
La carte de compétences
Le livret de positionnement
Les activités d'évaluation
Le livret de suivi

- **Durée :**

1 journée de formation, de 9h à 17h, nombre d'heures de formation : 7

- **Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :**

Evaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances.

Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition.

Une attestation de présence est remise à chaque participant

- **Conditions de règlement :**

Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation.

Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation.

En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.

Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers Sociolinguistiques des ASL